



Info-Soutien

Numéro 17 - 13 juin 2018

Des Patriotes

L'outil de travail quotidien 2018-2019

Nous avons procédé à l'envoi des planificateurs dans votre établissement le 29 mai dernier.

Nous vous rappelons qu'il est important que tous les membres du personnel de soutien qui ont commandé un planificateur obtiennent leur exemplaire avant la fin de l'année scolaire (avant le mouvement de personnel).

Les quantités commandées ont été calculées en fonction du personnel en place cette année. Pour toutes demandes supplémentaires ou pour nous retourner des exemplaires, contactez Emilie Bourdages par courriel à : ebourdages@syndicatdechamplain.com

Cartes de membre

Votre carte de membre a été envoyée dans votre établissement, assurez-vous qu'on vous la remette avant la fin de l'année scolaire.

Pour les personnes responsables de la distribution des cartes, veuillez remplir la liste de vérification et nous la retourner au Syndicat, s.v.p. Si vous recevez des cartes pour des personnes qui ne sont pas dans votre établissement, merci de nous les retourner également. Pour toutes questions, contactez Annie Gauthier à : agauthier@syndicatdechamplain.com

De retour en septembre

Pourquoi parler du retour au travail, me direz-vous, quand les vacances ne sont même pas commencées ?

Plusieurs d'entre nous ne savent pas encore quel sera leur milieu de travail pour la prochaine année scolaire. Je pense, entre autres, aux TOS, aux membres qui travaillent aux ressources matérielles et aux secteurs des services directs aux élèves qui doivent attendre à la fin du mois de juin pour se choisir un poste ou confirmer celui qu'ils occupent déjà.

Il y a aussi celles et ceux qui, lors du

mouvement du secteur général, ont obtenu une nouvelle affectation.

Qu'on le veuille ou non, du mouvement, il y en a toujours chez le personnel de soutien ! On doit s'adapter à une nouvelle équipe, à une nouvelle école et parfois même, à de nouvelles tâches.

Je vous souhaite donc un été reposant, afin d'être en forme et prêt pour relever tous ces nouveaux défis. Faites le plein d'énergie, amusez-vous et on se retrouve en septembre.

Guyline Bachand

Élection de section

Lors de l'assemblée générale du 11 juin, il y a eu élection au poste n° 7 du conseil exécutif de la section. L'équipe est maintenant complète :

Conseil d'administration

- Isabelle Jacques
- Sylvie Lancôt
- Chantal Messier

Conseil exécutif

- Hoda Charouti
- Daniel Boudreau
- Marie-Amélie Tanguay

- Katryn Simpson
- Sybelle Poirier
- Anne-Marie Arcamone
- Doris Cotter
- Caroline Trudeau
- André Leclerc
- Stéphanie Falardeau
- Karyne Guillot

Voici donc l'équipe dynamique avec qui j'aurai le privilège de travailler pendant les trois prochaines années !

Guyline Bachand

Vous êtes un surveillant d'élèves travaillant moins de 15 heures ?

Vous voulez changer d'école ou laisser votre emploi pour faire du remplacement ?

Après des discussions avec la Commission scolaire, les surveillants d'élèves travaillant moins de 15 heures par semaine auront jusqu'au 22 août, à 16 h (soit la journée après la 3^e étape des séances d'affectation), pour signifier à la Commission scolaire leur intérêt de changer

d'école ou de faire des remplacements en service de garde.

L'avantage de cette extension d'une journée est que, une fois la 3^e étape complétée, les besoins qui resteront à combler seront alors connus. Vous disposerez donc d'une journée supplémentaire pour faire vos démarches dans les milieux.

LE SYNDICAT DE CHAMPLAIN
VOUS SOUHAITE

Bonnes vacances!



Info-Soutien
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatdechamplain.com

Les articles non signés sont de Guyline Bachand

Informations utiles

Période de fermeture estivale

Veillez noter que la Commission scolaire cessera ses activités pour la période du 21 juillet au 5 août.

Relevés d'emploi

La Commission scolaire fera parvenir votre relevé d'emploi, par voie électronique, directement au bureau de l'assurance-emploi.

Vous n'avez donc pas besoin d'un relevé d'emploi en version papier pour faire une demande de prestation.

Vous pouvez consulter votre relevé d'emploi en consultant la page « Mon dossier Service Canada » à www.canada.ca

Demande d'assurance-emploi

Lorsque vous ferez votre demande d'assurance-emploi, vous devrez indiquer la dernière journée travaillée. Si vous avez choisi l'option de retarder votre mise à pied cyclique, c'est-à-dire que vous avez placé vos vacances immédiatement à la fin des classes, cette journée sera la dernière journée de vos vacances.

Si vous avez plutôt choisi de devancer votre retour au travail, vous avez alors placé vos vacances en août, juste avant votre retour au travail. Dans ce cas, vous devez inscrire la date de votre dernière présence au travail, comme étant votre dernière journée travaillée.

L'horaire d'été, c'est quand ?

Dès la première semaine complète suivant le départ des élèves soit, pour cette année, la semaine du 25 juin 2018.

L'horaire d'été se termine la journée précédant le retour des enseignants.

C'est pour qui ?

Pour toutes les salariées et tous les salariés réguliers ne bénéficiant d'aucun congé sans traitement.

Il est à noter que le personnel de soutien temporaire, embauché pour effectuer un remplacement ou un surcroît de travail, n'a pas droit à l'horaire d'été.

Comment ça fonctionne ?

La semaine régulière de travail est réduite de 2 h 30 minutes pour les salariées et salariés à temps plein et, au prorata, pour les personnes à temps partiel.

Comment sont réparties les heures ainsi réduites ?

Les modalités de répartition doivent être soumises à l'approbation de la direction. De façon générale, la réduction est appliquée le vendredi après-midi. Cependant, des modalités différentes peuvent être nécessaires.

Salariées et salariés travaillant de soir ou de nuit

Les personnes qui bénéficient de la prime de soir ou de nuit peuvent convenir avec leur direction, lors de l'absence des élèves, de modifier leur horaire de travail et d'effectuer leurs heures entre 7 h et 17 h, tout en conservant leur prime.

Horaire adapté

Veillez noter que l'horaire adapté ne s'applique pas pendant que l'horaire d'été est en vigueur.

Horaire d'été des bureaux du Syndicat

Les 25 juin et 2 juillet, les bureaux de Saint-Hubert et de Valleyfield seront fermés en raison des jours fériés.

Les bureaux seront également fermés du 9 juillet au 12 août inclusivement. Ils seront donc ouverts selon l'horaire habituel à compter du 13 août et le système téléphonique sera fonctionnel.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours et que seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

Sondage de la FPSS-CSQ La violence dans les établissements scolaires

La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) invite tous ses membres à remplir ce sondage sur la violence vécue dans les établissements scolaires.

L'objectif sera alors de faire connaître la réalité du personnel de soutien travaillant dans plusieurs commissions scolaires.

Le questionnaire en ligne prend une quinzaine de minutes à remplir et vous avez jusqu'au 17 juin prochain pour le faire. Vous trouverez le lien sur le site Internet de la FPSS-CSQ à <http://fpss.lacsq.org/fr/>

Merci de votre collaboration !

« Notre pouvoir, l'action ! » Consultation des membres en vue du Congrès CSQ 2018

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) effectue un sondage auprès de ses membres avant la tenue de son congrès. Cette enquête est menée par la firme de sondage CROP et vise à analyser différents sujets en lien avec le plan d'action de la Centrale. Il se pourrait donc que vous soyez sollicités !

Le sondage se déroulera de façon électronique ou par téléphone, selon

l'échantillonnage établi par la firme de sondage.

Une tablette iPad de 5^e génération de 32 Go, d'une valeur de 429 \$, ainsi qu'un chèque-cadeau de 200 \$ de la SEPAQ seront tirés parmi les répondantes et les répondants, gracieusement des protections RésAut CSQ.

Merci pour votre collaboration !

